

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 30 janvier 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **30 janvier 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **24 janvier 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. DOSE – MME GUENSER
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. VERGANCE MME SCHWARZ à M. DETHOU
<i>Frouard</i>	MME FOUET à M. GRANDBASTIEN
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO à MME DILLMANN M. HUET à M. DOSE
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER

N°18 – DA du 30/01/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

**Transfert de Compétences
Avenants de transferts des contrats en cours**

À compter du 1^{er} janvier 2020, le Bassin de Pompey est devenu compétent en matière d'eau et d'assainissement, de gestion des eaux pluviales urbaines, de gestion de la défense incendie et de valorisation du patrimoine naturel et paysager d'intérêt communautaire.

Par application de l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne automatiquement le transfert des contrats qui sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution.

Afin de permettre le paiement des factures à venir par la Trésorerie, il convient de régulariser administrativement les transferts des contrats attachés à l'exercice des

compétences transférées par la conclusion d'avenants de transferts modifiant la qualité du maître d'ouvrage et précisant le comptable assignataire.

Il vous est donc demandé d'approuver les transferts des contrats en cours attachés à ces nouvelles compétences et d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants de transfert de ces marchés.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le transfert des contrats et marchés attachés aux compétences transférées au 1^{er} janvier 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ces avenants et les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC